

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 25 mars 2016			
Date : 25/03/2016	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 31 mai 2016

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

- Plan de gestion de la RNN Vigueirat (sections A et B et leurs annexes)
- Programme messicoles en PACA : établissement de la liste de référence ; plan régional d'actions

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2016-1 ; 2016-2 ;
- Compte rendu annuel d'activités 2015
- Règlement intérieur
- Rapport de P. Grillas sur le plan de gestion RNN du Vigueirat

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

→ Pour avis :

- Avis 2016-1 : Plan régional d'actions pour les espèces messicoles et liste d'espèces
- Avis 2016-2 : Plan de gestion de la RNN des Marais du Vigueirat (13)

→ Pour information et échanges :

- Fonctionnement du conseil
- Actualité des programmes « Connaissance »
- Etudes d'impacts et Autorité Environnementale ; Procédure du cas par cas ; Présentation et modalités d'instruction par la DREAL PACA

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO Marcel
Mme BELLAN-SANTINI Denise
M. BOILLOT François
M. CHEYLAN Gilles
M. DERIOZ Pierre
Mme DIADEMA Katia
M. DUMONT Bernard
M. DUSOULIER François
M. ESTEVE Roger
M. FLITTI Amine

M. GRILLAS Patrick
M. KALDONSKI Nicolas
M. MEDAIL Frédéric
Mme MONIER Claude
Mme RUITTON Sandrine
M. ROUSSET Claude
M. VALLAURI Daniel
M. VAN ES Jérémie
Mme VANPEENE Sylvie
M. VERLAQUE Marc

Membres du CSRPN non présents / mandat :

Mme BERNARD-LAURENT Ariane (excusée) / BOILLOT
M. MANNONI Pierre-Alain (excusé)

Experts associés présents:

M. COSSON Emmanuel

Également présents (selon les dossiers) :

CBNA : Mme HUC Stéphanie
RNN des Vigueirat : Mme DEBIESSE L. ; M. LUCCHESI J.L.
DREAL : Mme MEYER D. ; M. RIVET S. ; M. ROLLAND R. ; M. GAUCI F.X. ; M. DUBOIS A. ; Mme MARIELLE D. ;
Mme VILLARUBIAS C.

1. Ouverture et fonctionnement du conseil

- Le compte rendu du CSRPN du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.
- 20 membres sont présents (sur 22). Un nouveau tour de table complète la présentation mutuelle initiée lors de la réunion précédente. Sans opposition formulée en séance, un tableau des coordonnées (vérifié par chacun des membres présents) sera déposé sur l'extranet CSRPN. Il est proposé de le compléter d'un « trombinoscope » (envoyer son meilleur profil au secrétariat).
- Compte rendu d'activités annuel : présenté par D. Meyer, il est approuvé à l'unanimité et joint au présent compte rendu.
- Vice-présidence : Denise Bellan et Frédéric Medail sont élus à l'unanimité. Le président insiste sur l'intérêt de la complémentarité entre les disciplines pour la gouvernance du CSRPN. Chaque vice président exprime, dans son domaine (Milieux marins et littoraux – interfaces biologiques et institutionnelles, Flore/habitats - approche biogéographique dominante), ses engagements en matière de conservation.
- Instruction des demandes de dérogations sur espèces protégées
Sur la base d'un diaporama, la DREAL (Robin Rolland et Sylvain Rivet) présente l'évolution de la procédure administrative liée aux demandes de dérogations à la réglementation générale « espèces protégées » :
 - rappel du cadre général et textes de références ;
 - organisation administrative pour l'instruction ;
 - évolution récente de la procédure (2 décrets et 1 arrêté ministériel) instituant une compétence nouvelle au CSRPN qui doit, à compter du 1er mars 2016, formuler des avis consultatifs obligatoires, en lieu et place du CNPN, sur certains types de dossiers que lui soumet l'administration (DREAL et DDT/M) ;
 - Le CSRPN sera dorénavant consulté sur des dossiers dits à caractère scientifique et sur certains dossiers d'aménagements non soumis à étude d'impact (le CNPN demeurant compétent sur les demandes liées à des dossiers soumis à étude d'impact et pour les espèces reconnues de compétence ministérielle) ;
 - estimation du nombre de dossiers traités par an (et illustrations par quelques exemples) ;
 - propositions de modalités pratiques pour la consultation et le recueil de l'avis du CSRPN dans ce cadre ; la DREAL propose de s'appuyer sur l'exemple de l'organisation actuelle du CNPN (nomination d'experts, formulaires types, etc.) ;
 - nomination des experts délégués Flore et Faune du CSRPN PACA : Patrick GRILLAS est nommé expert délégué Flore (avec marcel BARBERO en suppléant pour la flore) et Gilles CHEYLAN est nommé expert délégué Faune (avec Amine FLITTI en suppléant pour la faune) ; Arianne Bernard-Laurent (absente) sera consultée.
 - divers points sont discutés : modalités pratiques de la consultation des experts (privilégier systématiquement les consultations par messagerie, exceptionnellement par l'intermédiaire de la plate-forme de téléchargement Mélanissimo, si fichiers lourds) ; compétence des experts pour solliciter d'autres spécialistes en tant que de besoin avant de rendre leur avis ; délais de réponse (environ 1 mois en général) ; définition des « affaires courantes » permettant de traiter les demandes dans le cadre de la délégation (tous les dossiers relèvent des « affaires courantes »).
 - la DREAL précise bien que cette compétence nouvelle n'a pas de lien fonctionnel direct avec le rôle assuré par le groupe régional d'experts que la DREAL sollicite (depuis maintenant 8 ans) sur les dossiers d'aménagements importants, qui nécessitent en général des mesures compensatoires et qui continuent de faire l'objet d'un avis obligatoire du CNPN ;
 - Synthèse des observations : demande du CSRPN de bien informer les acteurs et structures potentiellement concernées par cette évolution (par exemple sur le site internet de la DREAL) afin d'être exemplaire dans le respect de cette réglementation ; vigilance particulière à avoir sur les projets d'aménagements non soumis à étude d'impact (alors que les impacts sur la biodiversité peuvent être importants) ; précisions sur les bénéficiaires de ce type d'autorisation (personnes morales et physiques ; maîtres d'ouvrages et mandataires ; etc.).
- Experts associés : Le secrétariat rappelle les modalités d'information des experts associés leur permettant, sur accord du président, de participer à certains points de l'ordre du jour des réunions du conseil.

- Règlement intérieur : le projet de règlement intérieur est approuvé sous réserve de quelques modifications de forme apportées en séance. Il est joint au compte rendu.

2. Plan régional d'actions pour les espèces messicoles et liste PACA

Le dossier est présenté par Stéphanie Huc, du CBN alpin, animatrice du plan régional d'actions (PRA) de la flore messicole de PACA.

Ce plan régional s'inscrit dans la mise en œuvre du PNA Messicoles 2012-2017 et les actions proposées en PACA correspondent aux grands axes du PNA.

AXE 1 - Identifier les enjeux majeurs et mobiliser des outils adaptés pour la conservation

AXE 2 - Promouvoir les plantes messicoles comme éléments de biodiversité dans l'espace agricole

AXE 3 - Réimplanter des messicoles dans les paysages agricoles et périurbains, et préserver la diversité génétique locale

AXE 4 - Contribuer au suivi de la flore messicole

AXE 5 - Développer des actions de communication et de formation en cohérence avec les perceptions et les besoins des acteurs

AXE 6 - Coordination et animation du plan

Le PRA comporte 23 actions dont 11 sont reprises du plan national et 12 actions sont spécifiques pour la région PACA.

S. Huc présente plus spécifiquement l'application régionale de l'action PNA 15 « Élaboration d'une liste régionale de référence » pour laquelle l'avis du conseil est demandé. Un groupe de travail a établi ses propositions sur la base de principes méthodologiques nationaux : il s'agit de retenir les espèces des champs cultivés et d'exclure les espèces des habitats primaires, les espèces rudérales et nitrophiles, les espèces exogènes, etc.

Au total, 118 espèces sont retenues dans la liste des espèces messicoles en PACA.

Points de débats

- L'approche sociologique des espèces messicoles serait intéressante à développer, pour mettre en évidence la perception de ces espèces par le "grand public". Effectivement, le PNA comporte une action sur la perception des espèces messicoles, notamment par les agriculteurs dans les Pyrénées, mais pas pour les promeneurs et cela peut être une approche à développer.
- Des chercheurs ont travaillé sur le sujet des espèces messicoles (par ex. Régine VERLAQUE) et mériteraient d'être mentionnés. De plus, il faut prendre en considération l'importance des messicoles - et des cultures cynégétiques qui peuvent contribuer à leur développement - dans la constitution du paysage. En PACA, les cultures cynégétiques ne semblent pas à ce jour très favorables aux messicoles. Il y peut-être un travail à entamer avec les fédérations de chasse à ce sujet.
- Il faut sans doute également cibler les agriculteurs bios. Il importe de s'intéresser aux pratiques agricoles : un travail léger du sol, même en agriculture conventionnelle, peut être favorable aux plantes messicoles, tandis que des méthodes tel que le labour profond ou au contraire la permaculture sont clairement défavorables à ces espèces.
- Il conviendrait de prioriser l'action de conservation sur les espèces naturellement présentes dans notre région biogéographique plutôt que d'intégrer les archéophytes. Le CBN Alpin s'inscrit dans une démarche nationale et il doit respecter les critères méthodologiques du PNA pour pouvoir ensuite avoir une exploitation des résultats comparable avec les autres régions.
- Les tests de germination ont été réalisés sur les 2/3 des espèces de la liste.
- La liste ne retient que les espèces qui se rencontrent à plus de 50% dans les espaces agricoles. Pourtant, il y a des espèces messicoles qui peuvent être désavantagées par les pratiques agricoles, elles sont de fait pénalisées par ce critère. En l'occurrence, il s'agit d'exclure les espèces des milieux primaires ou rudéraux.

<p>Avis 2016-01: le CSRPN émet un avis favorable au plan régional d'actions et à la liste des espèces messicoles de PACA.</p>
--

3. Plan de gestion de la RNN des Marais du Vigueirat (13)

Présentation par le gestionnaire de la RNN

Le dossier est présenté par l'association des Amis des Marais du Vigueirat, gestionnaire de la RNN : Jean-Laurent Lucchesi, directeur, et Leïla Debiesse, conservatrice.

Le gestionnaire présente la RNN, son patrimoine naturel et le rôle de l'association sur le territoire, notamment sa responsabilité en termes de gestion hydraulique, puis le projet de plan de gestion (mis à disposition sur l'extranet CSRPN).

La RNN des marais du Vigueirat couvre 919 ha sur une propriété de 1122 ha du Conservatoire du littoral (CdL). Elle abrite un patrimoine naturel exceptionnel avec notamment une mosaïque d'habitats et de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale, en particulier une très grande diversité avifaunistique. La RNN a été classée en 2011 et c'est son premier plan de gestion depuis son classement en tant que RNN et son troisième depuis la première acquisition par le CdL.

Le plan de gestion couvre une période de 10 ans. Il sera approuvé pour 5 ans. Une évaluation sera réalisée à 5 ans et permettra le cas échéant, de valider à nouveau le plan de gestion, actualisé en tant que de besoin, pour les 5 années suivantes.

Le projet de plan de gestion concerne la totalité du site géré par l'association des Amis des Marais du Vigueirat avec une mise en évidence de la partie classée en RNN

Le plan de gestion comprend :

- 7 orientations
- 20 objectifs à long terme et 199 objectifs pour le plan de gestion
- 891 opérations de gestion.

Le directeur présente ensuite le financement de la RNN, les différentes hypothèses budgétaires et leurs conséquences sur l'évolution de la gestion et les investissements prévus. A titre d'exemple, le gestionnaire souligne l'urgence d'évacuer la décharge du Bois Mort et les traverses de chemin de fer créosotées qui polluent la RNN.

Exposé du rapporteur Patrick Grillas (en pièce jointe) et synthèse des échanges

En intégrant dans le plan de gestion la totalité du territoire géré par l'Association des Marais du Vigueirat, celle-ci place délibérément la RNN comme un outil de développement local intégrant une grande diversité d'activités. La RNN du Vigueirat apparaît ainsi comme un Socio-EcoSystème (SES) et se trouve dans une situation innovante dans le domaine de l'intégration de la conservation de la nature et du développement économique.

La section A fait une très bonne analyse de la situation du site et des enjeux de conservation. La gestion est très clairement orientée vers les oiseaux d'eau. Sans remettre en cause les options de gestion, le rapporteur propose quelques aménagements à la marge, un commentaire sur l'analyse faite sur les espèces exotiques et des compléments à apporter aux bilans faunistiques (Cf. rapport).

Les activités liées au positionnement local de la RNN sont largement exposées. Elles n'ont parfois qu'un lien très indirect avec la gestion du site et alourdissent le document. Une meilleure sélection des sujets et une rédaction plus synthétique aurait été préférable. Par ailleurs, il n'y a pas de réelle évaluation des impacts des activités sur la conservation du patrimoine naturel et sur la viabilité économique du modèle.

La section B du plan de gestion est plus délicate à évaluer car elle donne une place très importante à des enjeux non environnementaux. De ce fait, le plan de gestion est davantage un plan stratégique pour l'association des Amis des Marais du Vigueirat qu'un plan de gestion de réserve naturelle.

Le nombre des opérations listées interroge sur la faisabilité de la gestion. Le nombre élevé d'objectifs par rapport à un plan de gestion « classique » a au moins 2 causes :

- Un manque de hiérarchisation et un morcellement important des activités. Il conviendrait de mieux les regrouper et hiérarchiser.
- La prise en compte d'orientations qui ne concernent que marginalement la gestion du patrimoine naturel sur la RNN voire le domaine et dont la conservation du patrimoine naturel ne dépend pas.

Avec 199 objectifs pour le plan de gestion, le nombre d'opérations de gestion est évidemment très élevé avec les mêmes redondances que dans les objectifs. L'analyse faite par le

gestionnaire montre la complexité de l'intégration des opérations entre la RNN au sens strict (6%), la totalité du domaine (79%) et les opérations extérieures (16%).

Compléments apportés en séance :

- Il est fait référence dans le projet de plan de gestion à la liste noire de Languedoc-Roussillon mais pas à celle de PACA réalisée en 2014.
- Enjeux de conservation : Certains membres du CSRPN se questionnent sur le niveau d'enjeu de conservation attribué à certaines espèces floristiques et proposent d'y retravailler avec le gestionnaire.
- Suite à une demande de précisions sur l'accueil touristique, le gestionnaire explique que celui-ci se fait principalement sur la partie hors RNN et que l'objectif sur 5 ans est d'atteindre le seuil de rentabilité de 60 000 visiteurs par an. Le programme Life PROMESSE a permis un travail de conciliation de protection du milieu avec l'ouverture au public.
- La DREAL précise que la question du financement sera traitée en dehors des instances scientifiques.
- Sur la forme, un document vulgarisé permettrait de communiquer et rendre lisible ce plan pour la population locale.

En conclusion, le rapporteur estime que le plan de gestion est bien écrit, très détaillé, même s'il est excessivement volumineux. Si on peut s'interroger sur le traitement identique des objectifs environnementaux et socio-économiques de la gestion du site, et sur la faisabilité de la mise en œuvre, l'association des Amis des Marais du Vigueirat a de toute évidence la capacité d'adapter ce plan si nécessaire. Il s'agit d'un projet complexe mais la compétence du gestionnaire dans la gestion du site et son adaptabilité sont évidentes tant dans la rédaction que dans ses résultats après deux décennies de gestion du site.

Avis 2016-02: Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la RNN des marais du Vigueirat, sous réserve de la prise en compte des observations du rapporteur et du conseil.
3 abstentions

4. Actualité des programmes « Connaissance »

La DREAL (Dorothee Meyer) présente les avancées des programmes ZNIEFF ; listes rouges ; SINP et SILENE en PACA, et rappelle les partenaires principaux et le rôle du CSRPN sur ces programmes (responsabilité scientifique).

Denise Bellan insiste sur la nécessité, pour le programme ZNIEFF notamment, de bien garder le lien terre-mer et de tenir compte de la spécificité des acteurs.

L'organisation d'un groupe de travail du CSRPN, le GT « Connaissance » est nécessaire pour accompagner les animateurs de ces programmes. Ses mandat et fonctionnement sont à définir collectivement. Les premiers besoins exprimés concernent SILENE : données sensibles, données des milieux aquatiques ; données de suivi ; notion de qualité des données. Après échanges, les membres inscrits sont : F. Dusoulier ; A. Flitti ; G. Cheylan ; S. Ruitton ; B. Dumont ; N. Kaldonski. Une présence ponctuelle est aussi possible sur certains sujets (ex : P. Grillas pour les données de suivi).

5. Temps d'échange du Conseil : organisation

Un temps moyen de 45 minutes est prévu à chaque réunion pour permettre des échanges au sein du conseil sur des sujets de fond que l'examen habituel des dossiers ne permet jamais d'aborder de façon satisfaisante. Pour que ce temps d'échange soit productif, un minimum de préparation et d'organisation des débats est nécessaire. Le fonctionnement envisagé est le suivant : lorsqu'un membre souhaite proposer un sujet au débat collégial, il établit la problématique et en fait la demande au président. Le cas échéant, il demande la participation d'experts extérieurs. Lorsque le sujet est inscrit à l'ordre du jour, il présente le sujet, anime les échanges et propose la note de synthèse qui sera adjointe au compte rendu ultérieur (intérêt de capitaliser, voire créer de la doctrine).

A titre d'exemple, les premiers sujets évoqués :

- le suivi à long terme des données biodiversité ; énergies vertes et biodiversité ; espèces dont la répartition est liée aux zones anthropisées ; plus-value des mesures compensatoires (doctrine régionale ? Rôle dans la définition du projet?efficacité?suivi ?)

6. Missions de représentations : désignation de représentants

Le conseil valide les propositions suivantes :

- Rapporteurs NATURA 2000 : Daniel Vallauri prend la suite de P. Quezel sur le site Ste Baume ; Patrick Bayle (membre du CS du PNCA), Marcel Barbero et Denise Bellan (qui remplacent respectivement P. Moutte et Jo Harmelin) sur le site des Calanques.
- Marc Verlaque s'est porté candidat pour suivre les travaux animés par la DREAL concernant la mise au point d'outils d'évaluation des impacts des projets d'activités et d'aménagements, à la côte et au large, sur les espèces et habitats marins (doctrine et cadre commun).

7. Etudes d'impacts et Autorité Environnementale

La DREAL (Catherine Villarubias et Delphine Marielle) présente le cadrage réglementaire et l'action de l'unité « évaluation environnementale » (Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation -SCADE). Cela concerne (Cf.diaporama) :

- le rôle, l'organisation et l'évolution en cours de l'autorité environnementale,
- les projets soumis à étude d'impact, la procédure du cas par cas, l'évaluation environnementale et l'élaboration de l'avis de l'Ae.

NB : l'unité traite également des « programmes » mais qui n'ont pas été détaillés ce jour.

L'activité « projet » de l'unité en quelques chiffres (2015) :

- projets soumis à la procédure du cas par cas : 236 décisions dont 31 projets soumis à EI
- saisines de l'autorité environnementale : 77 demandes ayant donné lieu à 66 avis (7 projets d'infrastructures, 15 projets sur les milieux aquatiques et littoraux, 15 projets de production d'énergie dont 12 centrales photovoltaïques, 15 projets d'urbanisme, ...).
- L'équipe est constituée de 13 personnes pour l'ensemble de la région PACA (projets et programmes).

Cette action et les résultats (dossiers et avis) sont portés à la connaissance du public par l'intermédiaire d'une rubrique dédiée sur le site internet de la DREAL PACA :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-r1406.html>

Les échanges portent sur des retours d'expériences permettant d'illustrer la présentation (défrichements, emprise des études, phase chantier, etc.).

Le bilan sur quelques années montre le rôle des avis de l'Ae sur la qualité des projets. Pour le maître d'ouvrage, il est maintenant bien perçu qu'une bonne anticipation des mesures permet d'éviter les pertes de temps et apporte globalement une économie pour le projet (au delà de sa qualité pour l'intérêt général). On constate une amélioration de la qualité et une montée en compétence des bureaux d'études.

La prochaine réunion est fixée le mardi 31 mai 2016

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h.

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2016- 01

Date : 25/03/2106	Objet : Plan régional d'actions pour les espèces messicoles (et liste)	Vote : favorable à l'unanimité
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 25 mars 2016, a examiné le Plan régional d'actions (PRA) pour les espèces messicoles et la liste des espèces retenues en PACA.

Le dossier est présenté par Stéphanie Huc, du CBN alpin, animatrice du PRA en PACA.

Présentation synthétique :

Ce plan régional s'inscrit dans la mise en œuvre du PNA Messicoles 2012-2017 et les actions proposées en PACA correspondent aux 6 grands axes du PNA.

AXE 1 - Identifier les enjeux majeurs et mobiliser des outils adaptés pour la conservation

AXE 2 - Promouvoir les plantes messicoles comme éléments de biodiversité dans l'espace agricole

AXE 3 - Réimplanter des messicoles dans les paysages agricoles et périurbains, et préserver la diversité génétique locale

AXE 4 - Contribuer au suivi de la flore messicole

AXE 5 - Développer des actions de communication et de formation en cohérence avec les perceptions et les besoins des acteurs

AXE 6 - Coordination et animation du plan

Le PRA comporte 23 actions dont 11 sont reprises du plan national et 12 actions sont spécifiques pour la région PACA.

S. Huc présente plus spécifiquement l'application régionale de l'action PNA 15 « Élaboration d'une liste régionale de référence » pour laquelle l'avis du conseil est demandé. Un groupe de travail a établi ses propositions sur la base de principes méthodologiques nationaux : il s'agit de retenir les espèces des champs cultivés et d'exclure les espèces des habitats primaires, les espèces rudérales et nitrophiles, les espèces exogènes, etc.

Au total, 118 espèces sont retenues pour constituer la liste des espèces messicoles en PACA.

Les échanges portent sur :

- L'intérêt d'une approche sociologique
- L'ajout des travaux de Régine Verlaque
- les aspects paysagés
- le rôle potentiel des cultures cynégétiques
- les pratiques agricoles
- la priorisation des actions de conservation
- Les tests de germination
- L'application du critère de présence dans les espaces agricoles.

Avis 2016- 01 : le CSRPN émet un avis favorable au plan régional d'actions et à la liste des espèces messicoles de PACA.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2016- 02

Date : 25/03/2106	Objet : Plan de gestion de la RNN des Marais du Vigueirat (Bouches du Rhône)	Vote : Favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 25 mars 2016, a examiné le plan de gestion de la RNN des Marais du Vigueirat.

Le dossier est présenté par l'association des Amis des Marais du Vigueirat, gestionnaire de la RNN : Jean-Laurent Lucchesi, directeur, et Leïla Debieesse, conservatrice.

Présentation synthétique :

La RNN des marais du Vigueirat couvre 919 ha sur une propriété de 1122 ha du Conservatoire du littoral (CdL). Elle abrite un patrimoine naturel exceptionnel avec notamment une mosaïque d'habitats et de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale, en particulier une très grande diversité avifaunistique. La RNN a été classée en 2011 et c'est son premier plan de gestion depuis son classement en tant que RNN et son troisième depuis la première acquisition par le CdL.

Le plan de gestion couvre une période de 10 ans. Il sera approuvé pour 5 ans. Une évaluation sera réalisée à 5 ans et permettra le cas échéant, de valider à nouveau le plan de gestion, actualisé en tant que de besoin, pour les 5 années suivantes.

Le projet de plan de gestion concerne la totalité du site géré par l'association des Amis des Marais du Vigueirat avec une mise en évidence de la partie classée en RNN.

Le plan de gestion comprend :

- 7 orientations
- 20 objectifs à long terme et 199 objectifs pour le plan de gestion
- 891 opérations de gestion.

L'exposé du rapporteur (P. Grillas) est annexé au présent avis.

Les principaux éléments et échanges portent sur :

- Compétence évidente du gestionnaire en matière de gestion
- Complexité et volume excessif du document, l'intérêt de disposer d'un document « vulgarisé »
- Manque de hiérarchisation et fragmentation excessive des opérations
- Situation innovante du plan de gestion de la RNN en tant qu'outil de développement local intégrant une grande diversité d'activités également économiques et sociales qui pose question
- Absence d'évaluation des impacts des activités portées par l'association sur le patrimoine naturel
- Choix de gestion très porté sur l'avifaune, qui favorise les oiseaux piscivores par rapport aux autres espèces
- Analyse faite sur les espèces exotiques et références utilisées
- Compléments à apporter au bilan faune
- Niveau d'enjeu de conservation attribué à certaines espèces

En conclusion, le rapporteur estime que le plan de gestion est bien écrit, très détaillé, même s'il est excessivement volumineux. Si on peut s'interroger sur le traitement identique des objectifs environnementaux et socio-économiques de la gestion du site, et sur la faisabilité de la mise en œuvre, l'association des Amis des Marais du Vigueirat a de toute évidence la capacité d'adapter ce plan si nécessaire. Il s'agit d'un projet complexe mais la compétence du gestionnaire dans la gestion du site et son adaptabilité sont évidentes tant dans la rédaction que dans ses résultats après deux décennies de gestion du site.

Avis 2016-02: Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la RNN des marais du Vigueirat, sous réserve de la prise en compte des observations du rapporteur et du conseil.
3 abstentions

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN



Rapport au CSRPN sur le plan de gestion de la RNN des Marais du Vigueirat.

Patrick Grillas

25/03/2016

Commentaires généraux

Les plans de gestion des réserves naturelles sont soumis au CSRPN par le Préfet pour avis (pour une durée de 5 ans).

- La RNN couvre une superficie d'environ 900ha inscrite dans une propriété de 1122 ha du Conservatoire du Littoral.
- La RNN a été classée en 2011 et c'est son premier plan de gestion depuis son classement en tant que RNN et son troisième depuis la première acquisition par le CdL.
- Le plan de gestion est sur 10 ans. Le plan de gestion sera approuvé pour 5 ans. Une évaluation sera faite à 5 ans et permettra le cas échéant, de valider à nouveau le plan de gestion, actualisé en tant que de besoin, pour les 5 années suivantes.

Le plan de gestion concerne ici la totalité de la propriété du CdL (1122ha) et pas seulement la partie en RNN (919ha), privilégiant son intégration dans l'ensemble de la structure et du territoire géré et assurant la plus grande cohérence du plan de gestion. Si elle ne répond pas exactement ou exclusivement aux attentes formelles en termes de planification de gestion d'espace protégé, c'est une approche qui est en principe bonne lorsque ce territoire est plus grand que la RNN permettant une bonne intégration des différentes activités. Cependant le plan de gestion de la RNN du Vigueirat va bien au-delà de l'intégration de quelques activités et se situe délibérément dans une position probablement peu fréquente voire inédite en France pour une réserve naturelle dans la mesure où celle-ci est placée comme un outil de développement local intégrant une grande diversité d'activités. La RNN du Vigueirat apparaît ainsi comme un Socio-EcoSystème (SES) et se trouve dans une situation innovante dans le domaine de l'intégration de la conservation de la nature et du développement économique.

Ce positionnement stratégique a des conséquences importantes sur le contenu du plan de gestion et pose un certain nombre de questions, certaines fondamentales concernant la place des espaces protégés dans la société, d'impacts réciproques des différentes activités et de la protection de la nature mais aussi des questions plus triviales de viabilité du modèle et de son financement. Ce positionnement impacte aussi la forme du plan de gestion qui est davantage un plan stratégique pour l'association de gestion qu'un plan de gestion de RNN. Je reviendrai sur ce point ultérieurement.

Volume A : Analyse de la situation de la RNN

L'association des Amis des Marais du Vigueirat a une longue expérience de la gestion et cela se voit dans ce plan de gestion et notamment dans la section A qui fait une très bonne analyse de la situation du site et des enjeux de conservation. La gestion est très clairement orientée vers les oiseaux d'eau ce qui a tendance à favoriser la production primaire et secondaire. Cette gestion est cependant sensiblement améliorée et diversifiée par une gestion de l'eau artificielle mais dont les rythmes de mise en eau et d'assèchement copient partiellement les rythmes naturels (phénologie et irrégularité) évitant ainsi une eutrophisation rapide et apportant une certaine variation spatiale et temporelle de l'hydrologie et donc du fonctionnement des écosystèmes. Les marais sont

mis en eau, principalement de façon gravitaire, à partir de canaux riches en poissons contribuant ainsi à produire des marais riches en proies pour les oiseaux piscivores.

Mes quelques remarques sur la section A concernant d'éventuels aménagements à la marge aux options de gestion (sans les remettre en cause), un commentaire sur l'analyse faite sur les espèces exotiques et des compléments à apporter aux bilans faune.

- Les choix de gestion sont souvent difficiles dans les espaces protégés car en favorisant une ou plusieurs espèces, on risque un effet négatif sur d'autres espèces. Le maintien de un ou quelques marais temporaires sans poissons pourrait aider à la conservation d'espèces aujourd'hui plus ou moins accidentelles ou non revues (*Tanymastix*, *Pelodytes*, etc). Les mares creusées dans le cadre du projet SNB pourraient y contribuer mais la question mériterait d'être approfondie dans le futur.
- Espèces exotiques (page 196). La section sur les poissons exotiques appelle plusieurs commentaires. Si l'impact du silure apparaît comme très important sur la faune aquatique, le rôle de la carpe et des autres espèces est plus discutable. La carpe introduite au Moyen Âge est souvent exclue des espèces exotiques (critère IUCN : XV^e siècle). A l'exception du silure il y a peu d'impact démontré des espèces exotiques de poissons sur les peuplements de poissons. L'addition de nouvelles espèces a augmenté la densité des proies pour les oiseaux d'eau piscivores (comme l'écrevisse de Louisiane). En revanche, l'impact attribué à la carpe est plus généralement celui de la présence de poissons dans tous les marais. C'est seulement à très forte densité que la carpe est connue pour avoir un impact important sur la végétation aquatique. La gambusie et la perche-soleil pourraient avoir un impact plus important sur la faune aquatique que la carpe.
- Le rôle supposé négatif du sanglier sur la végétation et les habitats reste à démontrer (est à mon avis improbable).
- Le bilan sur les carnivores (page 168) est limité à la loutre. Il y aurait un intérêt à compléter le bilan notamment sur les mustélidés (le putois est indiqué en déclin probable page 193). De même le bilan sur les rongeurs est limité au Castor. Pour les amphibiens, la gestion de l'eau pourrait être responsable de la faible abondance d'espèces liées aux milieux temporaires sans poissons (pélodyte, triton).

Le positionnement de la RN dans le contexte socio-économique local est très original et prend une grande place dans le plan de gestion (1/3 de la section A). Cette section va assez loin dans la gamme d'activités considérées et si elles sont jugées importantes par le gestionnaire, elles ont parfois un lien très indirect avec la gestion du site tout en alourdissant le document. Sans remettre en cause l'intégration de ces activités dans le plan de gestion, une meilleure sélection des sujets et une rédaction plus synthétique aurait certainement permis de gagner du temps dans l'élaboration du plan de gestion et facilité sa lecture.

Au-delà de la place de la description des activités sur le domaine et la RNN, plus fondamentalement, il n'y a pas de réelle évaluation des impacts des activités sur la conservation du patrimoine naturel et sur la viabilité économique du modèle.

Par exemple (p. 206) l'apiculture est donnée comme une activité favorable à la conservation du site sans évoquer les préoccupations croissantes de l'impact de l'apiculture sur les populations d'abeilles sauvages. De même la reconduction de la pratique de la pêche commerciale à l'écrevisse est envisagée sans analyse des effets éventuels directs ou indirects.

Objectifs et opérations de gestion

La section B du plan de gestion est plus délicate à évaluer du fait de la place très importante qui y est donnée à des enjeux non environnementaux. Cette importance fait que le plan de gestion qui est donné en relecture au CSRPN est davantage un plan stratégique pour l'association des Amis des Marais du Vigueirat qu'un plan de

gestion de réserve naturelle. Les missions socio-économique et sociale que se donne le gestionnaire prennent une grande place dans le document sont de plus excessivement détaillées pour un lecteur extérieur.

Une approche très détaillée ou fragmentée de la gestion ajoutée aux missions non environnementales du gestionnaire conduisent à :

- 7 orientations du plan de gestion (page 13) dont 3 concernent plus ou moins directement la gestion du site
- 20 objectifs à long terme et 199 objectifs pour le plan de gestion (pages 27-36)
- 891 opérations de gestion.

Le nombre élevé d'objectifs par rapport à un plan de gestion « classique » a au moins 2 causes :

- Un manque de hiérarchisation et/ou un morcellement important des activités; par exemple, la déclinaison de l'objectif OLT2 « conserver la mosaïque d'habitats ... » en une série d'objectifs par type d'habitat n'a pas grand intérêt. De même le Suivi des populations nicheuses décliné par en 17 opérations par espèce ou groupe d'espèces (SE 37 : hérons paludicoles ; 38 : blongios ; 39 : Busard des roseaux ; 40 : Lusciniole à moustaches, etc. Idem pour les plantes, l'écrevisse de Louisiane, .. L'objectif 15 « Prendre en compte systématiquement le patrimoine biologique lors de toute intervention sur le milieu naturel (travaux, recherche, accueil du public, etc.) est trivial et sans intérêt
- La prise en compte d'orientations qui ne concernent que marginalement la gestion du patrimoine naturel sur la RNN voire le domaine et dont la conservation du patrimoine naturel ne dépend pas, par exemple :
 - maintenir l'apiculture (Obj 82)
 - Participer à la mise en commun des données faunistiques et floristiques à l'échelle du delta (obj 74) qui ressemble beaucoup à l'objec 142 : Participer à la mise en commun des données faunistiques et floristiques à l'échelle régionale, nationale et internationale; Développer la fréquentation de la clientèle étrangère sur le site (Obj 95) ; Poursuivre l'accompagnement du projet d'ouverture d'un Bistrot de Pays à Mas-Thibert (obj 113).

Avec 199 objectifs pour le plan de gestion, le nombre d'opérations de gestion est évidemment très élevé avec les mêmes redondances que dans les objectifs Ainsi, par exemple le Suivi des populations nicheuses décliné en 17 opérations par espèce ou groupe d'espèces (SE 37 : hérons paludicoles ; 38 : blongios ; 39 : Busard des roseaux ; 40 : Lusciniole à moustaches, etc. Idem pour les plantes, l'écrevisse de Louisiane, ..

L'analyse faite par le gestionnaire montre la complexité de l'intégration des opérations entre la RNN au sens strict (6%), la totalité du domaine (79%) et les opérations extérieures (16%).

Si le détail des opérations est probablement utile pour le gestionnaire, il rend plus difficile une vision synthétique de la gestion du site. L'excès de détails peut cependant être contre-productif y compris pour le gestionnaire au moment de l'évaluation de la mise en œuvre. Il est fréquent que les gestionnaires de RN rapportent des niveaux de mise en œuvre des opérations en deçà des attentes simplement parce que leur plan de gestion est trop centré sur les activités et pas suffisamment sur les résultats. Ainsi, l'absence de mise en œuvre d'une opération peut résulter d'un manque de ressources mais aussi d'une modification des moyens envisagés pour atteindre un objectif.

Le nombre des opérations listées interroge sur la faisabilité du plan de gestion. La hiérarchisation des priorités dans les opérations est délicate notamment à cause de leur fragmentation. Une partie d'entre-elles correspond globalement aux enjeux de conservation du site. La hiérarchisation des actions liées aux missions socio-économiques du site est particulièrement difficile à évaluer car elles concernent davantage la stratégie du gestionnaire face à une demande sociale forte que l'état de conservation du site même si les deux sont souvent

mais pas toujours plus ou moins liées. Les priorités dans les actions liées aux ressources économiques du gestionnaire sont impossibles à évaluer faute d'analyse économique et de compétence dans le domaine.

Il n'était pas possible (tableau tronqué) et probablement pas dans la mission du rapporteur de commenter le budget prévisionnel de l'Association de gestion. A noter cependant que les recettes apparaissent actuellement insuffisantes pour équilibrer le budget.

Conclusion générale.

Le plan de gestion est très détaillé, excessivement volumineux et bien écrit. Il constitue autant un outil de planification stratégique du gestionnaire qu'un plan de gestion d'espace naturel notamment du fait de la diversité des activités du gestionnaire.

La compétence du gestionnaire dans la gestion du site est évidente tant dans la rédaction que dans ses résultats après deux décennies de gestion du site.

Sur la forme, on peut s'interroger sur le choix qui a été fait de traiter de la même manière (le même détail) les objectifs environnementaux et socio-économiques de la gestion du site et plus globalement le niveau de détail dans la présentation des objectifs et des opérations. La faisabilité de la mise en œuvre de ce plan de gestion est également un sujet d'interrogation mais l'Association des Amis des Marais du Vigueirat a de toute évidence la capacité d'ajuster ce plan si nécessaire et a démontré sa capacité à surmonter les difficultés.

Remarques de détail (section A)

- Page 126 : légende de la carte très difficile à lire
- Page 140 : *Callitriche lenisulca* me paraît plus associé à des milieux très peu salés qu'au Charion canescentis
- Page 147 : *Callitriche lenisulca* est LC pour l'Europe (2013) et le Monde (2014)
- Les résultats sur l'eau des canaux gagneraient à être homogénéisés (mêmes unités).
- Concernant les espèces exotiques (page 195), le Goéland leucopnée et le sanglier ne devraient pas être traités dans une section sur les espèces introduites (il manque un sous-titre)
- Page 315 ; section A.6.2.7 : je ne vois pas ce qu'elle apporte (très vague)

Remarques de détail (section B)

- Le comptage aérien des oiseaux est un projet conjoint entre l'ONCFS et la Tour du Valat (page 212)
- Quelques coquilles çà et là et je tiens mes notes à disposition des AMV

Signé